

VILLE DE CLERMONT

AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée par la soussignée, France D'Amour, directrice générale de la ville de Clermont, que lors de la séance ordinaire du lundi 13 avril 2026 à 19 h, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **Propriété située au 27 rue du Parc, sur le lot 3 257 007 du Cadastre du Québec :**

Réputer conforme l'implantation d'un garage à 0.30 mètre de la ligne arrière alors que la marge prescrite est fixée à 1.5 mètre pour un mur avec ouverture ;

Réputer conforme le larmier du garage à une distance nulle, mais sans empiètement, de la ligne arrière du terrain alors que ce dernier doit être situé à un minimum de 30 centimètres d'une ligne de terrain.

Toutes personnes intéressées par cette demande pourront se faire entendre par le conseil lors de la séance ordinaire du lundi 13 avril.

Donné à Clermont, ce 27^e jour du mois de mars 2026.



France D'Amour
Directrice générale